

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 janvier 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 1326

présenté par  
M. Peiro

-----

**ARTICLE 30**

I. – À la seconde phrase de l'alinéa 49, substituer aux mots :

« Les mêmes dispositions sont applicables en cas de cession »

les mots :

« La commune bénéficie du même droit en cas de vente ».

II. – En conséquence, à la première phrase de l'alinéa 50, substituer au mot :

« cession »

le mot :

« vente ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.